

Pro



LE GUIDE DES AIDES & MESURES

Dans chaque agence France Travail :
une équipe spécialisée à votre écoute.



BÉNÉFICIEZ DE SERVICES EN LIGNE 24h/24 - 7j/7 & D'UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ À VOS BESOINS !

Soyez acteur de votre recrutement avec pro.francetravail.fr

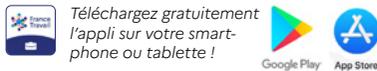
Nous vous proposons des services 100 % web accessibles à tout moment depuis votre espace recrutement avec l'appui de France Travail.

PUBLIEZ VOS OFFRES !

- Créez, gérez et actualisez vos offres d'emploi en quelques clics.
- Créez des offres modèles (dupliquez une offre sur un poste pour lequel vous recrutez régulièrement).
- Utilisez le compteur de CV.
- Profitez d'une couverture web élargie en assurant une large visibilité de vos offres grâce à leur publication sur tous nos sites partenaires.

«JE RECRUTE» L'APPLICATION QUI FACILITE VOS RECRUTEMENTS

Trouver rapidement des candidats qui correspondent à vos besoins en recrutement et contacter-les simplement.



RECHERCHEZ DES CV SUR FRANCETRAVAIL.FR !

- Accédez gratuitement à la plus grande CV-thèque de France.
- Effectuez des recherches multi-critères.
- Soyez alerté lorsqu'il y a de nouveaux profils.
- Entrez directement en relation avec les candidats.
- Envoyez des propositions de recrutement auprès des candidats sélectionnés.

PARTICIPEZ AUX ÉVÉNEMENTS EMPLOI !

Organisés par les agences France Travail, ils permettent la promotion de votre secteur, vos métiers et vos besoins de recrutement ; en présentiel dans votre agence ou à distance selon vos contraintes.

Ces événements sont visibles par les candidats depuis la plateforme



Les +

Accédez à tous vos services de déclaration, cotisations et réglementation juridique.

Renseignez-vous sur les informations relatives aux aides et mesures.

Obtenez des infos sur les chiffres clés de votre secteur d'activité.

« MES AIDES À L'EMBAUCHE » DÉCOUVREZ SI VOTRE PROJET DE RECRUTEMENT EST ÉLIGIBLE À UNE AIDE

En moins de 2 minutes, vérifiez si votre recrutement est éligible à une aide à l'embauche. Contactez ensuite votre conseiller référent qui vous guidera dans la mise en place.

Accéder au service



Vous êtes accompagné(e) dans votre démarche de recrutement par votre conseiller(e) France Travail

Nous vous proposons des services à la carte et un accompagnement adapté à vos besoins :

- Conseils en recrutement : analyse de poste, aide à la conduite de recrutement ...
- Pré-sélection de candidatures.
- Adaptation au poste de travail grâce aux dispositifs d'aides et mesures à l'embauche.
- En cas de difficultés de recrutement, votre conseiller vous propose d'intervenir de façon approfondie au plus tard dans les 30 jours suivant la diffusion de votre offre.



LE RECRUTEMENT

MÉTHODE DE RECRUTEMENT PAR SIMULATION (MRS)

La MRS est une méthode de recrutement objective fondée sur l'évaluation de la capacité et de la motivation des candidats à tenir un poste de travail. Le principe consiste à repérer les habiletés nécessaires au poste de travail.

Par ex. : comprendre et respecter les normes et consignes, travailler en équipe etc.



PÉRIODE D'IMMERSION

Elle permet aux demandeurs d'emploi de faire aboutir leurs candidatures en faisant leurs preuves en situation de travail. Il s'agit d'une mise en situation réelle dans une entreprise ayant déposé une offre d'emploi à France Travail.

Inscrivez-vous sur le site « Immersion Facilitée » pour simplifier vos démarches administratives.

Des méthodes de recrutement innovantes et inclusives à découvrir !

Du stade vers l'emploi, L'Art d'accéder à l'emploi, le Job dating inversé, la Place de l'emploi... France Travail organise avec ses partenaires des occasions de rencontrer les profils les plus pertinents en fonction de vos besoins.

[Parlez-en à votre conseiller](#)



LA FORMATION

NOUVEAU

PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI INDIVIDUELLE (POEI)

Public : tout demandeur d'emploi inscrit à France Travail pour lequel le profil nécessite un développement de compétences.

Durée : 300h max pour une formation en 100 % tutorat ;
450h max avec intervention d'un organisme de formation et ;
jusqu'à 600h pour les publics prioritaires.

Aide à la formation* :

Une aide au financement de la formation vous est versée une fois la formation réalisée à l'appui de l'embauche du candidat formé (5€ max pour une formation en tutorat).

Engagements de l'employeur :

- CDI ou CDD de 6 mois et + ;
- être à jour de ses cotisations;
- ne pas avoir licencié économiquement dans les 12 derniers mois.

ACTION DE FORMATION EN SITUATION DE TRAVAIL (AFEST)

Public : tout demandeur d'emploi inscrit à France Travail pour lequel le profil nécessite une adaptation.

Entreprises : TPE PME.

Aide à la formation :

- L'entreprise bénéficie d'une aide indemnisée jusqu'à 8€ de l'heure.

Engagements de l'employeur :

- Un contrat de travail de 6 mois ou plus à l'issue.

Modalités pédagogiques :

L'AFEST est intégrée au dispositif POEI.

- Un demandeur d'emploi se forme dans votre entreprise ;
- Un formateur expert encadre et organise la formation sur le terrain ;
- Un salarié est désigné comme tuteur.

*Montants qui peuvent être revus en fonction de la spécificité du besoin et du coût de la formation externe.



AIDES & MESURES

AIDE À L'EMBAUCHE EN PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)

Employeurs :

- Employeurs du secteur non-marchand : collectivités, associations, autres personnes morales de droit public ou privé à but non lucratif.

Publics :

- Personnes résidant au sein d'un quartier prioritaire de la ville (QPV).
- Bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH).
- Demandeurs d'emploi de longue durée (DELD).
- Seniors.
- Jeunes reconnus travailleurs handicapé (jusqu'à 30 ans).
- Bénéficiaires du revenu de solidarité active, lorsqu'un co-financement des PEC BRSA par le Conseil départemental et l'Etat est prévu dans le cadre d'une Convention Annuelle d'Objectifs et des Moyens (CAOM), l'aide correspond à 50% du montant brut du SMIC selon le département ; pour un contrat de 6 à 12 mois, renouvelable 6 mois, et pour une durée de hebdomadaire de 20 à 24h.

Aide financière* :

Pour un contrat de 6 à 12 mois, renouvelable 6 mois et pour une durée hebdomadaire de 20 à 26h.

- 50 % du montant brut du SMIC pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, les résidant d'un quartier prioritaire de la ville (QPV), les personnes inscrites à France Travail depuis plus de 12 mois et les seniors.
- 40 % du SMIC pour l'ensemble des autres publics prioritaires.



**Le diplôme
c'est sur le CV.
Le potentiel
c'est sur le
terrain.**

France Travail Pro est désormais la marque de France Travail dédiée aux entreprises. Conseillers joignables le samedi, analyse des besoins de recrutement en amont, immersions... voici toutes nos offres sur mesure pour recruter et former des candidats de manière durable et inclusive. Rendez-vous sur :

 pro.francetravail.fr

**Un conseiller au téléphone
du lundi au samedi de 7h30 à 20h.**

3995

Service gratuit
+ prix d'un appel

Sur simple appel ou demande de rappel, déposez vos offres d'emploi, bénéficiez de conseils sur les dispositifs d'aides à l'embauche, les types de contrats existants, le niveau de salaire ou la meilleure façon de mener à bien votre recrutement.

Au 3995 vous pouvez aussi :

- accéder au serveur vocal d'informations sur vos contributions,
- consulter la situation de votre compte et obtenir une attestation,
- avoir un conseiller en ligne sur les questions liées au recouvrement et obtenir des réponses personnalisées sur la gestion de votre compte.



APPRENTISSAGE & ALTERNANCE

AIDE À L'EMBAUCHE DES ALTERNANTS

Pour les contrats d'apprentissage conclus à compter du 24 février 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025 préparant à tout diplôme ou titre professionnel jusqu'au niveau master : bac +5 (niveau 7)*

Montant de l'aide :

- 5 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés, sans condition ;
- 2 000 € pour les entreprises de 250 salariés et plus, à la condition qu'elles s'engagent à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif au 31 décembre 2026.

Le montant de cette aide s'élève à **6 000 € pour le recrutement d'apprentis en situation de handicap quelle que soit la taille de l'entreprise**. Cette aide est cumulable avec les aides spécifiques pour les apprentis en situations de handicap.

L'aide est versée pour la première année d'exécution du contrat seulement.

** pour les contrats conclus entre le 1^{er} janvier 2025 et le 23 février 2025, l'aide unique d'un montant de 6 000 € maximum s'applique uniquement les entreprises de moins de 250 salariés pour le recrutement d'un apprenti préparant un titre ou diplôme jusqu'au niveau baccalauréat.*

AIDE FORFAITAIRE À L'EMPLOYEUR (AFE)

Dans quel cadre ?

Embauche d'un demandeur d'emploi, âgé de 26 ans et plus, en contrat de professionnalisation CDD ou CDI.

Employeurs :

- Toutes les entreprises du secteur marchand et associatif assujetties au financement de la formation professionnelle continue pouvant conclure un contrat de professionnalisation.

Public :

- Demandeur d'emploi inscrit à France Travail (indemnisé ou non), âgé de 26 ans et plus.

Aide financière :

2 000 € par contrat, non cumulable avec les autres aides de l'Etat.

PRIME À L'EMBAUCHE DE SENIORS (PEPS)

Dans quel cadre ?

Embauche d'un demandeur d'emploi, âgé de 45 ans et plus, en contrat de professionnalisation CDD ou CDI.

Employeurs :

- Toutes les entreprises du secteur marchand et associatif assujetties au financement de la formation professionnelle continue pouvant conclure un contrat de professionnalisation.

Public :

- Demandeur d'emploi inscrit à France Travail (indemnisé ou non), âgé de 45 ans et plus.

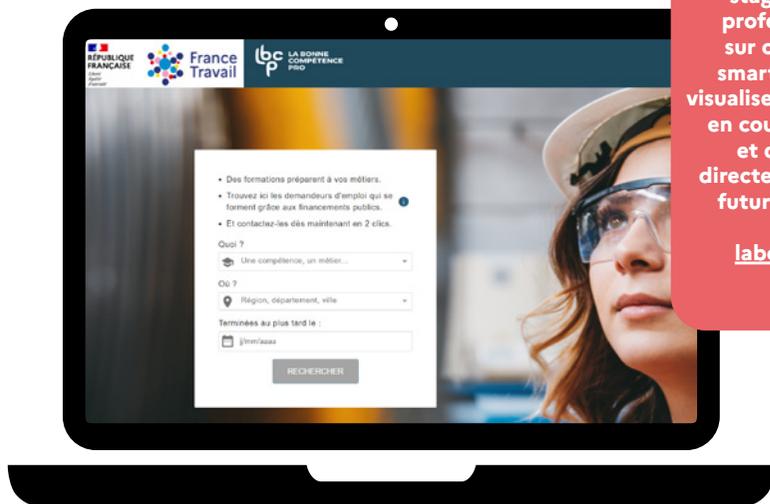
Aide financière :

2 000 € par contrat

- Cumulable avec l'Aide Forfaitaire à l'Employeur .
- Non cumulable avec les autres aides de l'Etat.



travail-emploi.gouv.fr



LA BONNE COMPÉTENCE PRO, VOUS CONNAISSEZ ?
la 1^{ère} plateforme de mise en relations directe avec des stagiaires de la formation professionnelle. Accessible sur ordinateur, tablette ou smartphone, elle permet de visualiser en 3 clics les formations en cours par secteur d'activité et de rentrer en contact directement avec les stagiaires, futurs candidats potentiels.

labonnecompetencepro.francetravail.fr/

L' AGENCE FRANCE TRAVAIL



CONTACT SERVICE ENTREPRISE :

Tél :

Mail service entreprises :

Votre conseiller/ère :

Dans chaque agence
France Travail :
une équipe spécialisée
à votre écoute.

